



Thervay



Commune de Thervay

Réunion du conseil municipal du 3 juin 2016

Séance ouverte à 20h30

Convocation : 31 mars 2016

Présents : 11

Secrétaire de séance : Philippe BERNARD

Absent excusé : 0

Absent non excusé : 0

Le compte rendu du 8 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

1 Approbation du SDCI

Madame le Maire présente l'arrêté préfectoral du 29 mars 2016 fixant le projet d'extension de périmètre de la communauté de communes Jura Nord aux communes de Brans, Dammartin-Marpain, Montmirey-Le-Château, Montmirey-La-Ville, Mutigney, Offlanges et Thervay.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le SDCI.

2 Garderie :

Madame le Maire expose la situation financière de la garderie.

Pour 2016 la garderie engendre des dépenses qui s'élèvent à 2900 € (salaire) contre des ressources d'un montant de 507 € puisqu'à ce jour seulement 2 enfants fréquentent la garderie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la fermeture du service de garderie par 10 voix pour et 1 contre.

3 Participation SIAER

Madame le Maire donne lecture des modalités de financement des dépenses de fonctionnement incombant à la commune pour l'année 2016 au titre des dépenses du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de l'Espace Rural et invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité - vu l'état des finances communales et selon son engagement et considérant que les dépenses de fonctionnement du Syndicat s'élèvent à 3 852.51€ - décide d'assurer comme suit le financement de la participation globale incombant à la commune :

- Par une **imposition** de **3 852.51** € directement recouvrée au profit du Syndicat et non inscrite au budget de la commune.

4. Achat feu d'artifices 14 juillet 2016

Cette année, le feu d'artifice s'élève à 1320 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'approuver cette dépense. Feux identique à celui de 2015.

5. CDG39 : document unique d'évaluation des risques professionnels

Le document unique d'évaluation des risques professionnels est obligatoire dans toutes les collectivités territoriales.

Le Centre de Gestion peut aider la commune dans l'élaboration de celui-ci pour un coût approximatif de 350 €.

Après discussion sur ce sujet, le choix a été de reporter ce point lors du prochain conseil. Ce délai doit permettre de bien prendre en compte tous les tenants et aboutissants sur ce dossier (réalisation en interne ou non).

6. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2015

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable au RPQS assainissement 2015.

7. Chemins de randonnée – Office du tourisme de Pesmes

Le Syndicat d'Initiative de Pesmes souhaite élargir son rayon d'action des chemins de randonnée.

Concernant Thervay, deux chemins seraient concernés (route de la Chintre et route de Malans).

Après discussion sur ce sujet, le choix a été de reporter ce point lors du prochain conseil.

8. IAT Mme Champonnois

La délibération du 20 février 2009 instaure une indemnité d'administration et de technicité pour les agents ayant une ancienneté de plus d'un an dans la collectivité.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 10 voix pour et 1 abstention de fixer l'IAT de Mme CHAMPONNOIS Geneviève à compter du 1er juillet 2016 au taux de 3.

9. Achat taille-haie, tronçonneuse

Madame le Maire nous informe que la commune va procéder à l'achat d'une tronçonneuse et d'un taille-haie pour un budget estimatif de 708,25 € TTC chez Giacomel à Auxonne.

10. Questions diverses.

Néant

La prochaine réunion est fixée le 22 juillet 2016 à 20H30.